

UZÈS, COMMÉMORATION

Uzès 11 novembre : commémoration de l'armistice de la guerre de 1914-1918

Lundi 11 novembre 2019, le maire d'Uzès invite la population à participer aux manifestations commémoratives de l'armistice de la guerre de 1914-1918 aux côtés des anciens combattants et associations patriotiques. Publié le 06/11/2019

Publié le 06 novembre 2019



Carré militaire, cimetière catholique Uzès - photo archives

Lundi 11 novembre 2019, le maire d'Uzès invite la population à participer aux manifestations commémoratives de l'armistice de la guerre de 1914-1918 aux côtés des anciens combattants et associations patriotiques de la Ville d'Uzès marquant l'anniversaire de l'armistice de la Grande Guerre.

La **célébration du 101ème anniversaire de l'armistice de 1918** est une « <u>journée nationale pour la commémoration de la Victoire et de la Paix</u> », et également, depuis l'adoption de la loi du 28 février 2012, une journée où le pays tout entier marque sa reconnaissance et rend hommage à l'ensemble des morts pour la France tombés pendant et depuis la Première Guerre mondiale (source : www.defense.gouv.fr).

Au programme:

9h45 : cérémonie au carré militaire - cimetière catholique (chemin du Péroulet)

10h30 : messe à l'église Saint Etienne 11h00 : sonnerie des cloches "à la volée"

11h35 : départ du cortège sur le parvis de Saint Etienne pour le monument aux morts 11h45 : dépôt de gerbes au monument aux morts - Esplanade (avenue de la Libération)

12h15 : apéritif offert par la municipalité d'Uzès - Hôtel de Ville (place du Duché).



Fin d'une tragédie : devant le wagon de Rethondes, les représentants alliés posent après la signature de l'armistice et

avant que le maréchal Foch ne rejoigne Paris avec la convention d'armistice. Source : SHD

Souvenir de la Grande guerre

Cette cérémonie officielle est inscrite au calendrier des commémorations nationales pour commémorer les combattants et les victimes civiles ou militaires de guerres. Elle est une expression du **devoir de mémoire** envers ceux qui ont mérité la reconnaissance de la Nation.

L'armistice, signé le 11 novembre 1918, à 5 h 45 du matin, prend effet le même jour à 11 heures. Il marque la fin des combats de la première Guerre mondiale (1914-1918), la victoire des alliés et la capitulation de l'Allemagne. Le cessez-le-feu est effectif à onze heures, entraînant dans l'ensemble de la France des volées de cloches et des sonneries de clairons annonçant la fin d'une guerre qui a fait environ 8 millions de morts et des millions d'invalides ou de mutilés. Les généraux allemands et alliés se réunissent dans un wagon-restaurant aménagé du maréchal Foch, dans la clairière de Rethondes, en forêt de Compiègne. Plus tard en 1919, à Versailles, ils signeront le traité de Versailles.

